Commission Communale pour l'Accessibilité

Rapport annuel 2024

Validé par le Conseil Municipal du

MAIRIE DE MÉRIGNAC

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....3

I. Rappel des missions de la Commission Communale pour l'Accessibilité 4

II. Présentation du bilan de l'année 2024 : cadre bâti, voirie et espaces publics 4

A. Le cadre bâti : Présentation du suivi et des avancées des travaux réalisés dans le cadre de l'Agenda de mise en accessibilité programmée (AD'AP) 4

B. Focus Accessibilité des personnes en situation de handicap sur le réseau…….....7

C. Plan Accessibilité à la Voirie et aux Espaces publics : Bilan 2024 et perspectives ……. 9

III. Les temps forts 2024 ……..16

A. Forum handicap du 17 septembre ……16

B. Séminaire Enfance du 16 novembre…….....18

C. Direction des sports : Actions & initiatives pour favoriser l'accessibilité ……..... 19

CONCLUSION…….21

ANNEXES……... 22

INTRODUCTION

La Ville de Mérignac est l'une des 28 communes appartenant à Bordeaux Métropole.

Elle représente plus de 9% de la population de Bordeaux Métropole avec 77 136 habitants (*source 2022*), et s'étend sur 48,17 km². Deuxième plus grande ville de Gironde après Bordeaux, elle compte 10 quartiers : Beaudésert, Capeyron, Bourranville, Centre-Ville, La Glacière, Chemin Long, Les Eyquems, Arlac, Beutre, Le Burck.

La Ville de Mérignac est ainsi concernée par l'obligation de mise en place d'une Commission Communale pour l'Accessibilité.

Le Conseil Municipal de la commune est présidé par le Maire de Mérignac. Il se compose de 49 membres dont 18 adjoints et 30 conseillers municipaux. Une conseillère municipale, Mme Léna BEAULIEU, est déléguée au Handicap et à l'Accessibilité.

Le Conseil Municipal règle, par ses délibérations, les affaires de la commune dont les domaines de compétences sont vastes. Cette instance délibérative se réunit au moins une fois par trimestre.

Pour accomplir ses missions, la commune de Mérignac dispose de services administratifs et techniques.

Le Maire et les membres du Conseil Municipal ont à cœur de renforcer le caractère universel de l'Accessibilité au sein du territoire de la Ville, et d'améliorer le cadre de vie et la chaine de déplacement pour tous.

La Ville œuvre donc pour préserver son identité de ville à taille humaine, son cadre de vie, améliorer la qualité de vie de tous et favoriser les différentes mobilités.

I. Rappel des missions de la Commission Communale pour l'Accessibilité

La Loi n° 2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées oblige toutes les communes de plus de 5 000 habitants, compétentes en matière de transport ou d'aménagement de l'espace, à créer leur propre commission pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Cette commission est une instance consultative, de gouvernance et d'information, sans pouvoir décisionnel. Elle joue un rôle d'observation, de concertation, de recommandation et de communication.

Elle a pour objectifs de :

- Dresser un constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles,
- Etablir un rapport annuel sur l'état de l'accessibilité sur son territoire présenté en Conseil Municipal, force de proposition afin d'améliorer l'accessibilité de l'existant.

Une grande latitude est laissée par le cadre juridique, aux collectivités, dans la composition de la commission, son organisation et ses travaux.

II. Présentation du bilan de l'année 2024 : *cadre bâti, voirie et espaces publics*

A. Le cadre bâti : Présentation du suivi et des avancées des travaux réalisés dans le cadre de l'AD'AP

Dossier déposé en préfecture en mars 2016

82 bâtiments (1 « catégorie 1 », 5 « catégorie 2 », 12 « catégorie 3 », 22 « catégorie 4 », 42 « catégorie 5 »)
Agenda – planification et estimations initiales

Planification	Estimation TTC	Nombre de bâtiments concernés
Année 1	78 784 €	5
Année 2	384 776 €	11
Année 3	1 922 584 €	26
Période 2 (années 4,5,6)	1 476 041 €	14
Période 3 (années 7,8,9)	1 937 161 €	26
	5 799 347 €	82

Travaux réalisés

→ Avant l'approbation du calendrier,
Bâtiments neufs ou rendus accessibles en totalité ou partiellement avant 2016 :

- MDH Beaudésert

- Château du Burck
- Construction d'un foyer sportif au stade Joseph Cruchon
- Bâtiment associatif du Burck (le CRAB)
- Vestiaire gymnase Daniel Colombier
- Guichet unique Hôtel de Ville
- Création de deux cages d'ascenseur écoles élémentaires Les Bosquets et Jean Macé
- Modification entrée école élémentaire Jules Ferry
- Réhabilitation crèches Pomme d'Api à Beutre et de la Maison de Pierre à Arlac

→ 2016,
En 2016, les travaux de mise en accessibilité d'un montant de 40 875 € HT ont porté sur :
- Vieille Eglise
- Espace des congrès du Pin Galant
- Club de l'Amitié de Capeyron
- Gymnase Paul Langevin
- Tribunes du Stade Joseph Cruchon au Burck
- Maison des associations : portes automatiques à l'entrée du public

Première période
Sur la première période entre 2017 et 2019, les locaux suivants ont été rendus accessibles, pour un montant de travaux à hauteur de 277 246.42 € HT :
- Centre de loisirs de Capeyron
- Centre de loisirs du Parc
- Maternelle Peychotte
- Maternelle Oscar Auriac
- Maternelle Edouard Herriot
- Salle des fêtes de La Glacière

Des opérations de restructuration ou de construction neuve ont également eu lieu sur cette période, ayant abouti à rendre accessibles les bâtiments ou parties de bâtiments suivants :
- Ecole maternelle Cabiran
- Conservatoire du Parc
- Maison de la Petite Enfance - création
- Locaux périscolaire Edouard Herriot

Entre 2020 (COVID) et 2022, la Ville a dû subir l'arrêt des opérations spécifiques de mise en accessibilité, jusqu'à la résiliation du marché du maître d'œuvre défaillant.
Sur cette période, 8 opérations significatives de bâtiments neufs ou lourdement restructurés et rendus accessibles :
- Ecole élémentaire Berthelot
- Crèche Tom Pouce
- Hôtel de Ville : bâtiment C
- Maison des Habitants de Chemin Long (2 bâtiments démolis reconstruits)
- Maison des Habitants de Beutre

- Maison des Habitants d'Arlac
- Vestiaires des terrains de grands jeux du Burck – création
- Gymnase Edouard Herriot
- Anciens locaux de la médecine professionnelle, devenus ADSI Technowest, avenue du Truc
- Ancien relais des assistantes maternelles aux Fauvettes, devenu la maison des familles

En 2023, des travaux ont été poursuivis sur certains des bâtiments prévus sur la première période, pour un montant de travaux de 638 527,91 € HT :

- Ecole maternelle Marcellin Berthelot
- Office de restauration Edouard Herriot
- Office de restauration du Parc
- MJC Centre-Ville
- Vestiaires du stade du Jard

Sur cette même année, les bâtiments neufs ont été livrés :

- Groupe scolaire Rosa Bonheur (déménagement des élèves du groupe scolaire Arnaud Lafon dans cet établissement neuf)
- Maison des Habitants de La Glacière

Etudes et travaux en cours

Des études de conception sont en cours sur les 6 bâtiments suivants :

- Élémentaire des Bosquets,
- Elémentaire Edouard Herriot,
- Maternelle Bourran,
- Maternelle du Burck,
- Maternelle Jean Jaurès,
- Office de restauration Jean Jaurès

Le montant prévisionnel des travaux de mise en accessibilité pour ces 6 bâtiments est de 562 K€.

Les livraisons suivantes d'opérations incluant les mises en accessibilité, sont planifiées courant 2025 :

- Construction neuve : gymnase Alice Millat à Chemin Long
- Restructuration : salle polyvalente du centre-ville (ex CPAM)
- Réhabilitation : école élémentaire Joséphine Baker

Perspectives

Le démarrage des travaux des opérations d'extension et de restructuration suivantes sont planifiés en 2025 et 2026 :

- Krakatoa
- Crèche Croq'Ile
- Reconstruction du gymnase Léo Lagrange
- École Jules Ferry

- Groupe scolaire Oscar Auriac
- Groupe scolaire Jean Macé

Les opérations suivantes restent à planifier (31/82 de l'Ad'Ap initial) :

- Hôtel de Ville : bâtiments A et B
- Maison des associations, Maison du combattant, Domaine de Fantaisie, Maison des Habitants de Capeyron, ancienne crèche "123 copains"
- Conservatoires de Marbotin et de Capeyron
- Crèches (2 ERP) : Fil de l'eau et Badaboum
- Ecoles (7 ERP) : groupe scolaire Anatole France, Elémentaire et Maternelle des Bosquets, Académie Edouard Herriot, Elémentaire et maternelle du Parc, Elémentaire Bourran, Maternelle Pont de Madame, Office de restauration Jean Jaurès
- Equipements sportifs couverts (10 ERP) : foyer stade du Jard, roller stadium, gymnase Colombier et salle du Trinquet, gymnase Coubertin, stade et salle omnisports Robert Brettes, vestiaires du stade du Burck, gymnase Guy Sabouret

B. Focus "Accessibilité des personnes en situation de handicap sur le réseau TBM"

En introduction, un rappel pour distinguer les responsabilités entre Bordeaux Métropole et KB2M afin d'éviter toute confusion :

Bordeaux Métropole, via sa direction de l'exploitation, est en charge de la concertation avec les associations représentant les personnes en situation de handicap. Son rôle principal est d'améliorer le parcours des usagers en situation de handicap, notamment sur le réseau TBM. Elle s'occupe également de l'aménagement de l'accessibilité des arrêts du réseau et de la gestion de la tarification solidaire des transports.

En parallèle, KB2M (filiale de Keolis) gère plusieurs services spécifiques liés à l'accessibilité et au handicap : elle pilote Mobibus (service de transport adapté), Mobi'Guide (application d'aide à la mobilité), la certification Cap'handéo, et assure la sensibilisation des chauffeurs aux différents handicaps. Elle est également responsable de la communication et de l'information adaptées, par exemple via des pictogrammes ou des supports imprimés.

Tarification solidaire des transports : fonctionnement et bénéficiaires

La tarification solidaire, mise en place depuis le 1er septembre 2021, permet aux habitants de Bordeaux Métropole ainsi qu'aux personnes résidant hors du territoire de bénéficier de tarifs réduits sur le réseau TBM.
La première demande peut être faite en ligne via un site dédié ou directement auprès des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS). Cette tarification doit être renouvelée chaque année, y compris pour les personnes en situation de handicap.

Trois parcours d'accès ont été définis :

- **Parcours au revenu** : basé sur la présentation d'une allocation CAF ou MSA, ou à défaut un avis d'imposition.
- **Parcours spécifique** : pour les demandeurs d'asile ou les personnes en changement de situation financière (divorce, décès, perte d'emploi longue durée).

- **Parcours au statut** : concerne notamment les personnes en situation de handicap, les anciens combattants, les pupilles de la nation, les réfugiés, et les personnes accompagnées par des structures comme la Mission Locale.

Au total, environ 85 000 bénéficiaires utilisent ce dispositif, parmi lesquels près de 10 000 personnes en situation de handicap. La majorité réside à Bordeaux (37 %), suivie par Mérignac (7 %), Pessac (6 %) et Cenon (5 %).

Améliorations depuis 2021 :
Plusieurs mesures ont été mises en place pour faciliter encore davantage l'accès aux transports:

- En juillet 2022, la carte accompagnante (permettant à une tierce personne d'accompagner un usager) est devenue gratuite, avec un abonnement annuel offert.
- Depuis le 1er avril 2024, la gratuité est également accordée aux personnes en situation de handicap sur le réseau TBM.
- En décembre 2024, une amélioration technique du site internet a permis l'activation de notifications par SMS, facilitant la gestion des abonnements. Par ailleurs, le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité a été renforcé, faisant progresser le taux de conformité des infrastructures de 25,4 à 67,2 %, avec une moyenne actuelle de 86,5 %.

Projets d'amélioration du parcours usager en situation de handicap :
À la demande du GIHP, deux projets majeurs sont en cours afin de sécuriser et améliorer les parcours des usagers handicapés sur le réseau tram :

- Installation de bornes de guidage entre les jonctions des lignes de tram A et B, ainsi qu'un renforcement des dalles podotactiles usées.
- Aménagement d'un cheminement balisé sur la place des Quinconces, reliant les trams C et D.

Ces travaux sont prévus pour être réalisés en 2025.

Par ailleurs, sur le cours du Maréchal Juin, des aménagements tels que la création de bandes cyclables et la pose de bornes de guidage à proximité du Conseil Départemental et de la bibliothèque visent à améliorer la cohabitation entre piétons et cyclistes.

Sécurité et accessibilité aux arrêts de bus :
Concernant la politique d'accessibilité des quais de bus, Bordeaux Métropole compte plus de 3 000 arrêts répartis sur ses 28 communes, dont près de 300 à Mérignac. Cette politique s'inscrit dans un Schéma Directeur de l'Accessibilité Programmée (SD'AP) validé avec les services de la Préfecture.

Trois composantes sont évaluées :

- La profondeur du quai (espace disponible sur le trottoir)
- Le cheminement résiduel (espace de passage pour l'usager)
- La hauteur des bordures

Parmi les arrêts, 1 761 sont prioritaires et 1 430 non prioritaires. Ces derniers ne sont pas délaissés pour autant, 75 % d'entre eux étant déjà accessibles.
Certaines stations ne peuvent pas être mises en accessibilité pour des raisons techniques ou financières (chaussée trop étroite, obstacles, coût trop élevé). Ces arrêts sont classés ITA (Impossibilité Technique Avérée) et leur statut est validé par la Préfecture.

En 2024, l'accessibilité globale des arrêts s'est améliorée de 4 points, notamment grâce aux

travaux réalisés pour la nouvelle ligne de bus express G, dont tous les quais sont accessibles.

A Mérignac, presque 300 arrêts TBM sont recensés, avec une répartition sensiblement équivalente entre arrêts prioritaires et non prioritaires. La commune affiche un niveau d'accessibilité comparable à celui du réseau TBM global : 76 % des arrêts de la commune sont utilisables. Les arrêts non prioritaires sont utilisables et praticables à 70% ; les arrêts prioritaires le sont à plus de 86 %. Les efforts restent à mener sur les 61 arrêts qui ne sont pas accessibles. 8 ITA sont identifiées à Mérignac dont 4 sont néanmoins utilisables.

Retour du comité d'inclusion KB2M :
Le comité d'inclusion de KB2M a obtenu la certification Cap'handéo en juin 2024.

Le service Mobibus est particulièrement apprécié pour ses horaires étendus (5h – 1h), son accueil téléphonique, la formation de ses agents, et sa gestion des réclamations et enquêtes de satisfaction. Cependant, des axes d'amélioration ont été identifiés :

- L'accessibilité numérique du service.
- La mesure de la satisfaction des usagers après leur premier voyage.

Le service est aujourd'hui confronté à une saturation avec une augmentation des demandes de 5 %. Bordeaux Métropole a renforcé ses moyens pour obtenir des bus supplémentaires, mais le manque de chauffeurs reste un frein.
Des travaux sont également en cours pour améliorer les annonces sonores et le marquage en station sur le réseau tram.

Perspectives :

- D'ici 2026, des informations vocales seront disponibles sur les bornes d'informations voyageurs, avec actuellement 51 stations équipées de balises sonores activables à la demande.
- Un projet de six lignes de bus express est prévu pour 2027.

C. Plan Accessibilité à la Voirie et aux Espaces publics : *Bilan 2024 et perspectives*

<u>Plan local de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics de Mérignac- Adoption</u>

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 dite "Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" et son décret d'application n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 imposent l'établissement d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) pour répondre de manière précise aux attentes des personnes en situation de handicap.

Par la délibération n° 2010/0521 du 09 juillet 2010, Bordeaux Métropole a adopté son plan d'action de mise en accessibilité de la voirie qui prévoit, en déclinaison locale, l'élaboration des plans locaux de mise en accessibilité de la voirie pour les vingt-huit communes qu'elle rassemble, et ce, afin de prendre en compte les spécificités des territoires.
Véritable outil d'aide à la décision, le plan local de mise en accessibilité permet de connaître,

sur un périmètre identifié, le niveau d'accessibilité, les propositions de solutions techniques pour améliorer l'accessibilité de la voirie et des espaces publics et, ainsi, de prioriser les interventions futures.

Étant donné la volonté de rendre accessible la chaîne du déplacement, l'élaboration du PAVE devrait se faire en assurant la cohérence avec les deux autres dispositions de planification et de programmation qui sont :

- Le schéma directeur d'accessibilité des services de transports collectifs, d'autant plus que les emplacements d'arrêt appartiennent au domaine de la voirie ;
- Les diagnostics d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP).

Le PAVE de la commune de Mérignac a été engagé par Bordeaux Métropole le 12 novembre 2014 lors de la réunion de cadrage en Mairie, du comité de projet regroupant des techniciens de Bordeaux Métropole, des techniciens et des élus de la Mairie, le bureau d'études Agoracité.

Le bureau d'études a réalisé une analyse de fonctionnement urbain pour proposer les limites du périmètre d'études. Ce dernier a été établi de manière à assurer l'accessibilité, entre les pôles générateurs de déplacements que sont les écoles, les résidences pour personnes âgées, les centres pour personnes handicapées, les centres médicaux, les zones de concentration des usages et les arrêts de transport collectif les desservant.

Ce périmètre d'étude, validé en Conseil Municipal, a permis de retenir une série de voies, en continu ou pas, dont le linéaire total est de 40,9 km, soit 81,8km de cheminements. Par la suite, Agoracité a proposé un programme d'actions en fonction des enjeux validés lors de la phase de diagnostic. Ce programme permet également d'identifier des priorités d'actions et de rechercher les solutions techniques de mises aux normes accompagnées d'une estimation de leur coût.
La programmation pluriannuelle de ce PAVE se décompose en trois niveaux de priorité à court P1 (5 ans), moyen P2 (10 ans) et long terme P3 (plus de 10 ans). Le financement des travaux sera assuré dans le cadre du Fonds d'Intérêt Communal, dont la programmation détaillée est élaborée par la Commune.

Les réunions de travail et de présentation ont été organisées avec le comité de pilotage au cours de l'année 2015 et la programmation pluriannuelle a été validée par les représentants des associations de personnes handicapées ainsi que par la Commission Communale d'Accessibilité.
Le PAVE a été adopté en conseil métropolitain le 20/12/2019. Ses conclusions (priorités d'actions par secteurs) doivent être communiquées à la population. Le document du PAVE est consultable en Mairie.

Ce PAVE fait l'objet d'un suivi et d'une révision périodique, en lien avec les services de Bordeaux Métropole et les associations représentatives, tous les 3 ans à compter de sa validation. Tous les ans, il est fait état lors de la Commission Communale d'Accessibilité du bilan des travaux réalisés et du point sur les travaux programmés.

Le PAVE a été validé par le Conseil Municipal le 04 avril 2016 et adopté par la délibération

2016-41. Pour mémoire, la priorisation des aménagements de voirie a été définie et validée avec les associations associées au Comité de pilotage du PAVE.
Cette programmation a fait l'objet d'un bilan d'étape en 2019 et en 2023 et d'une modification des priorités de programmation.

En 2025 Bordeaux métropole doit engager avec la commune et les associations constitutives de la CCA une mise à jour du PAVE et de sa programmation.

Ci-dessous le bilan des travaux réalisés ou non et substitués entre le vote du PAVE en 2016 et le mois d'octobre 2022 en intégrant les modifications de programmations proposées et adoptées en 2019.
A noter qu'indépendamment des priorités P1 à réaliser entre 2016 et 2021 certaines priorités de P2 et P3 ont déjà été mise en œuvre parce que programmées dans le cadre d'autres enveloppes de travaux.
A noter également que depuis 2015 la totalité des projets étudiés et réalisés dans le cadre des différentes enveloppes de travaux de Bordeaux métropole sont réalisés en tenant compte des règles d'accessibilité pour les piétons et les PMR
Soit : largeur libre de tout obstacle sur trottoir 1,40m soit la largeur de croisement de deux fauteuils roulants non motorisés.
En cas d'impossibilité, les services métropolitains doivent entrer en contact avec les services de La DDTM de la préfecture de la Gironde afin d'examiner les conditions dérogatoires à loi sur l'accessibilité, tout comme pour les commissions concernant la création des places de stationnement PMR.

Priorité PAVE	voie concernée	Programmation voté en CCA	Date des travaux	échéance max des travaux	Coût	Commentaires	Synhthèse
P1 (5 ans)	Av Aristide Briand	2017	2019	2021	220k		fait
P1 (5 ans)	Av de Bon Air	2017	2022	2021	410k	abaissement de l'axe à 30km/h	fait
P1 (5 ans)	Av de Bourranville	2018	2022 et 2023	2021	300 k	travaux en 2 phases en raison d'alignements d'arbres classés dont certains malades et nécessité de coordoner la période de replantation avec trvaux de voirie	fait
P1 (5 ans)	Av de la Libération	2018	substitué	2026		Assainissement entre mai et novembre 2021 enfouissements des réseaux et réaménagement prévus entre 2023 et 2025	substitué
P1 (5 ans)	Av de la Marne	2018	substitué	2026		grande étude lancée sur av de la Marne et place Mondésir pour travaux en 2025	substitué
P1 (5 ans)	Av de Verdun	2019	substitué	2026		lancement d'une étude en 2022	substitué
P1 (5 ans)	Av du château d'eau	2016	2017	2021	60k	abaissement de l'axe à 30km/h	fait
P1 (5 ans)	Av du Mal Gallieni	2019	substitué	2026		section place Mondésir/rue du Béarn intégrée à l'étude Mondésir, élargissement du trottoir et psiet en site propre à l'étude sur le foncier Auchan, avec du foncier réservé au PLU	substitué
P1 (5 ans)	Av Gambetta	2020		2021			retard
P1 (5 ans)	Av Léon Blum	2018	décalé	2021		enfouissements des réseaux à l'étude, préalable à la mise aux normes	retard
P1 (5 ans)	Av Marcel Dassault	2016	partiel en 2019	2021	100k	enquête publique réalisée en 2022 DUP en 2023, travaux en 2024 + de 4M e	retard
P1 (5 ans)	Chemin du pas de la chaux	2019	2017	2021	45k		fait en avance
P1 (5 ans)	place Mondésir	2020	2025	2021		grande étude lancée sur av de la Marne et place Mondésir pour travaux avant 2025 nécessité d'une concertation publique, d'une étude d'impact et d'une DUP +	Retard

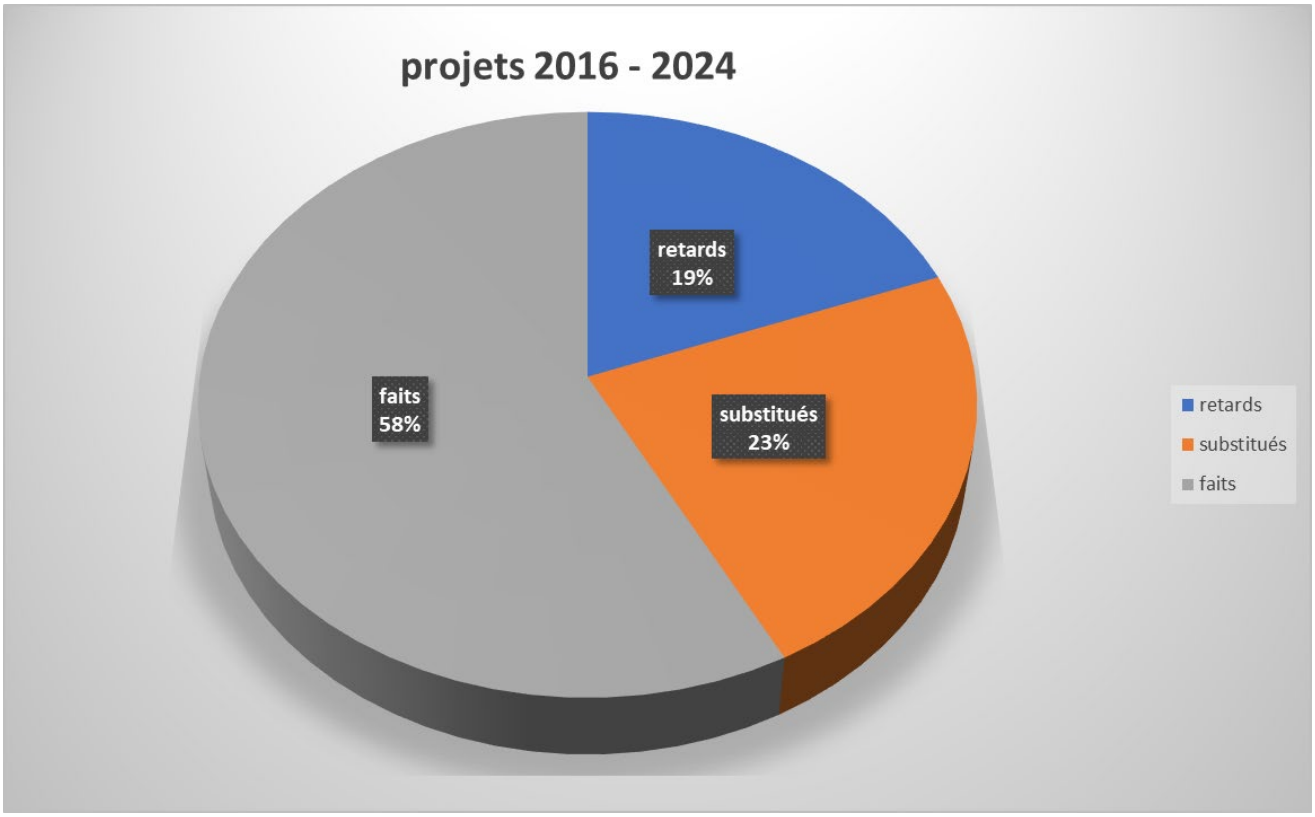

Plan piéton / fonds de désencombrement des trottoirs

	Voie	Budget	Jalon
2023	Av Juin	300 000,00 €	Fait
2023	rue Weygand sud	180 000,00 €	Fait
2024	rue Weygand nord	80 000,00 €	programmé
2024	rue Schumann	100 000,00 €	programmé
2024	rue des Dahlias (Burck)	200 000,00 €	programmé
2025	rue des Fougères (Burck)	Programme Burck	étude
2025	rue des Eglantines (Burck)	Programme Burck	étude
2026	rue Gallieni	?	étude

Places de stationnements PMR :

A ce jour 165 places environ sur le domaine public

Créations : 2 en 2024, 12 en 2023, 9 en 2022, 1 en 2021, 5 en 2020,

10 en 2019, 11 en 2018

Rappel des dimensions aux normes :

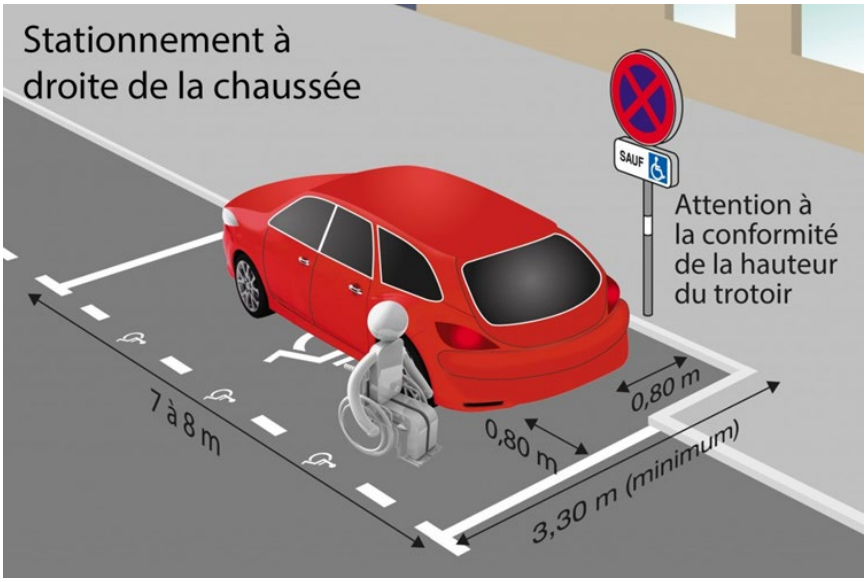

Après le vote du 3ème plan vélo au conseil métropolitain de septembre 2021, Bordeaux Métropole élabore son 1er Plan marche (2021-2024), qui s'inscrit plus largement dans la stratégie des mobilités avec une approbation le 23 septembre 2021. Il répond pleinement à la volonté de la mandature actuelle de promouvoir les modes actifs. Il a été présenté et voté le 25 novembre 2021 en conseil métropolitain.

La marche est le principal mode de déplacement sur territoire métropolitain pour les parcours inférieurs à 1 km. De manière générale, 29% des déplacements sont réalisés à pied sur le territoire métropolitain ; 42% sur le territoire de Bordeaux. Si ces chiffres témoignent d'une part modale significative, un potentiel de développement important demeure, notamment sur les courtes distances, puisque 30% des déplacements effectués en voiture le sont sur une distance inférieure à 2 km.

Le Plan marche métropolitain permet d'enrichir et d'accélérer les actions existantes, de mieux partager l'espace public et augmenter ainsi la pratique de la marche en la rendant plus agréable et plus aisée.

Le sujet de la marche pose aussi la question du mode de vie : la population aspire à un espace public plus convivial et plus humain que le développement de la marche peut contribuer à faire émerger.

La commune souhaite être moteur dans ce plan piéton, elle est en effet maitre d'ouvrage s'agissant de l'enfouissements des réseaux de télécommunication, d'éclairage public et électriques qui encombrent les trottoirs. Le coût est néanmoins élevé, **environ 1 000 euros TTC du mètre linéaire.**

année	PISTES CYCLABLES ET VOIES VERTES	BANDES CYCLABLES ET COULOIRS BUS	AIRES PIETONNES ET ALLEES DE PARC	ZONES DE CIRCULATION APAISEES 30	TOTAL
2014	18 960	34 276	16 484	50 931	120 651
2015	24 886	66 947	16 661	51 731	160 225
2016	26 598	67 002	16 662	52 182	162 444
2017	33 762	64 444	11 325	114 211	223 742
2019	41 506	65 749	13 876	117 601	238 732
2020	43 061	64 509	17 526	127 971	253 067
2021	44 750	65 443	17 526	129 044	256 763
2022	47 300	65 027	17 526	129 210	259 063
2023	52 012	66 868	17 775	156 653	293 308
mai-24	52 012	68 620	17 775	156 653	295 060

2025

Bordeaux métropole va lancer en courant d'année 2025 la révision du PAVE de Mérignac qui aura 10 ans en 2026.
Les associations constitutives de la CCA seront officiellement conviées à des ateliers de travail en vue de :
- Refondre le document,
- Sa programmation,
- Ses priorités

III. Les temps forts

A. Forum Handicap « *Comment ça match !* » du 17 septembre 2024 – Mission Locale, ERIP, Ville et CCAS de Mérignac

Experte dans l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, qu'ils soient reconnus en situation de handicap ou non, la référente handicap de la Mission Locale Technowest bénéficie d'un budget dédié à cette mission. Par ailleurs, une collaboratrice de l'ERIP, sensibilisée à l'adaptation des contenus pédagogiques pour les personnes en situation de handicap, a développé plusieurs partenariats permettant d'adapter les supports afin de rendre accessible l'ensemble de l'offre de services.

Dans une dynamique commune, ces professionnelles en partenariat avec la ville de Mérignac et son CCAS ont initié la création d'un forum handicap, en veillant à éviter toute redondance avec les forums déjà existants. Afin d'identifier les besoins, une enquête a été conduite auprès des entreprises pour évaluer leur connaissance des dispositifs d'accueil des jeunes accompagnés par la Mission locale.

Organisation du forum handicap :
Ce premier forum, destiné exclusivement aux entreprises, s'est déroulé en septembre à la Maison des Associations de Mérignac, et a été coconstruit avec la Ville et le CCAS de Mérignac et d'autres partenaires territoriaux.

Le programme comprenait :

- Un accueil assuré par des jeunes accompagnés par les structures partenaires, telles que le CRPS et l'INJS.
- Des tables rondes thématiques portant sur la sécurisation des parcours, l'adaptation au poste et les aides techniques, ainsi que le recrutement et l'intégration.
- Un jeu de sensibilisation au handicap.

Bilan et perspectives :
Le forum a réuni près de 50 entreprises de tailles variées, dont Enedis, McDonald's, l'URSSAF, Leroy Merlin, Capgemini, KIWI emploi et CDG 33. Parmi les participants figuraient des responsables RH, chefs de service et référents handicap. Certaines entreprises ont poursuivi les échanges post-événement afin d'aborder des situations spécifiques.

Prochaine action envisagée :
Un nouvel événement, destiné au grand public, est prévu le 17 juin 2025 à la Maison des Associations de Mérignac. Contrairement au forum classique, il réunira à la fois des partenaires proposant des mises en situation professionnelle et des structures accompagnantes, afin de favoriser une approche immersive et concrète.

SOLUTIONS HANDICAPS
Réservé aux entreprises
COMMENT ça MATCH !
17 septembre 2024
9H/12H30
Maison des associations de Mérignac
• La sécurisation des parcours
• Les adaptations au poste
• Le recrutement, être une entreprise handi-accueillante
3 ateliers
Témoignages, conseils, réseau, jeu de sensibilisation
Inscription
05 56 47 14 07
erip-bordeaux-metropole.com
Mérignac
eriP
France Travail
CAP EMPLOI GIRONDE
ADSI

SOLUTIONS HANDICAPS
Réservé aux entreprises
COMMENT ça MATCH !
PROGRAMME
• 9H00 Accueil
• 9H30 Table ronde sécurisation des parcours :
France travail, APIDV, IFRIA, Handamos, CRPS/ESAT Messidor, EPNAK
• 10H Jeu de sensibilisation au handicap
• 10H 30 Table ronde adaptation au poste et aides techniques :
GIHP, Cap emploi, IRSA et ADAPEI
• 11h Jeu de sensibilisation au handicap
• 11H30 Table ronde recrutement et aide à l'intégration :
Trisomie 21, ESAT les Eyquems, Norauto, Tessi, SIFU, APF Intérim
ESPACE D' ECHANGES
Stands avec l'ensemble des partenaires présents
Tables rondes et jeu de sensibilisation sur inscription
Inscription
05 56 47 14 07
erip-bordeaux-metropole.com
Mérignac
eriP
France Travail
CAP EMPLOI GIRONDE
ADSI

B. Séminaire Enfance du 16 novembre – Ville de Mérignac

Une matinée thématique sur l'inclusion dans les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) a été organisée en partenariat avec la CAF, répondant à une demande des agents souhaitant mieux comprendre les enjeux et découvrir des pistes d'amélioration pour l'accueil des enfants.

Objectif de l'événement :

Fédérer l'ensemble du service enfance autour de la question de l'inclusion, en renforçant les pratiques et en stimulant les réflexions sur l'accueil collectif des mineurs.

Chiffres clés :

- 250 agents dans le service enfance
- 5 000 élèves en maternelle et élémentaire
- 140 enfants identifiés en situation de handicap (avec ou sans dossier MDPH)
- 1 classe UEMA et 5 classes ULIS

Déroulement et partenaires :

L'événement a réuni de nombreux partenaires issus de divers horizons, y compris hors du territoire, apportant une richesse de savoir-faire.

Ces partenaires ont été organisés en quatre parcours thématiques :

- Association Récréamix, Institut Thérapeutique Éducatif Pédagogique, Relais des Aidants du CCAS, Association CHD8, outils internes du service et malle inclusion
- Association Myal' Abeille, CR Autisme, Médiathèque & Ludothèque, éducatrice spécialisée (médiation par le jeu et les animaux)
- Association D'une rive à l'autre, Drop de béton, La Parenthèse, auteure jeunesse Mme Ribette
- Association Médoc Enfance Handicap, MDS, ciné-débat, médiateurs sociaux

Axes de réflexion :

Les échanges ont été guidés par plusieurs questions :

- Comment garantir l'inclusion de tous les enfants ?
- Comment gérer les situations de crise avant, pendant et après ?
- Comment collaborer entre familles, partenaires et institutions pour créer un environnement bienveillant et accessible ?

Bilan et perspectives :

L'engagement des agents a été notable, traduisant un fort intérêt pour approfondir leurs compétences. Les actions envisagées incluent :

- Acquisition de mallettes pédagogiques
- Développement de formations spécifiques

Ce séminaire ouvre la voie à la mise en œuvre de nouvelles actions en 2025-2026.

C. Direction des sports : Actions & initiatives pour favoriser l'accessibilité

Concernant les aménagements réalisés sur les équipements sportifs en 2024, la majorité des aménagements lors des créations et réalisations des équipements se sont faits en lien avec la Direction du patrimoine bâti. Pour autant, sur certains bâtiments, tels que stades ou équipements en accès libres, chaque intervention est l'occasion de réaliser systématiquement des travaux pour rendre l'équipement le plus accessible possible, par exemple :

- ✓ **Solution compensatoire de Colombier** : suppression de la marche d'accès au mur de tennis remplacement par une pente légère / amélioration de l'accessibilité PMR de la salle de gym et des courts de tennis en double / facilitation des croisements
- ✓ **Skate-park du Jard** – permettre la pratique de l'handi-glisse
- ✓ **Stade du Jard** – mise en accessibilité PMR des vestiaires
- ✓ **Stade Joseph-Antoine Cruchon** – modification des commandes d'éclairages pour permettre leur utilisation à distance.

Concernant les événements sportifs, l'année n'a jamais été aussi dense, notamment avec les Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris qui ont incité à développer des actions d'information, de sensibilisation et d'animation "***Ensemble jusqu'aux jeux"*** de novembre 2023 à juillet 2024. Ces initiatives ont permis de mettre en avant les pratiques sportives et parasportives :

- ✓ **24 novembre 2023** / Place Charles de Gaulle : Tournoi & démonstration de Basket 3 x 3 valide, handisport, sport adapté (Public : 150 personnes)
- ✓ **10 décembre 2023** / Médiathèque : Ateliers & numéro de fil (Public : 150 personnes)
- ✓ **11 janvier 2024** / Gymnase Coubertin : Spectacle de Breakdance (Public : 100 personnes)
- ✓ **Février 2024** / Le Chaudron : Matchs d'improvisation sur le thème "Inventer un sport" (complet / 120 personnes)
- ✓ **27 mars 2024** / Mérignac Ciné : Démonstration de Taekwondo et projection du film Kung Fu Panda 4 pour les centres de loisirs de la Ville (Public : 400 enfants)
- ✓ **2 avril 2024** / Gymnase R. Brettes : Relais concert avec les musiciens du Conservatoire et le SAM Basket (Public : 70 personnes)
- ✓ **23 mai 2024** : Relais de la Flamme Olympique (Public : 16 000 personnes)
- ✓ **15 juin 2024** : Création de tenues sportives & défilé à l'Aqua Stadium avec les centres socio-culturels du Burck / Puzzle / la MJC Centre-Ville (Public 220 personnes)
- ✓ **Du 03 juillet au 15 septembre 2024** : Exposition photos sur la façade de l'Aqua Stadium

Pour l'ensemble des évènements, l'objectif était de faire découvrir du sport dans un lieu atypique comme un lieu culturel, ou alors de la culture en lien avec du sport, tout en veillant à rendre ces événements accessibles.

Concernant les engagements en 2025, l'objectif est de capitaliser sur la visibilité des Jeux Olympiques et Paralympiques pour développer de nouvelles initiatives.

Parmi celles-ci figure notamment, le **dispositif "Club Inclusif"**. Il s'agit d'un projet de développement de l'handisport et du sport adapté au sein des associations sportives d'un territoire.

Ce programme est proposé, déployé et financé par le Comité Paralympique et Sportif Français ainsi que la ville. Il vise à former et à sensibiliser les éducateurs pour l'accueil des personnes en situation de handicap au sein des clubs dans les pratiques déjà existantes.
La Direction des sports de la ville de Mérignac va ainsi proposer à 12 associations sportives mérignacaises d'intégrer ce club. Une mise en place est prévue à la fin du premier trimestre 2025. L'intérêt, pour les usagers, est de connaître ces clubs et que ces adaptations sont possibles.

Enfin, la ville de Mérignac via sa Direction des sports souhaite renforcer les pratiques scolaires et l'accueil des enfants en situation de handicap dans le cadre de l'EPS à l'école. Pour ce faire, la direction des sports a commencé à diversifier les pratiques sportives, développer l'inclusion dans les séances, adapter les contenus selon l'activité *(par exemple : basket en fauteuil pour tous, créneau de natation CAL*) et déployer la mise en place de transports spécifiques PMR.

CONCLUSION

Les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité ont dressé le bilan des actions et travaux 2024 en séance plénière le 6 décembre 2024.

Tous restent mobilisés et investis dans la démarche engagée par la collectivité pour l'année 2025.

En effet, l'Accessibilité est avant tout un confort d'usage pour toutes les populations de notre territoire. La Commission Communale pour l'Accessibilité a donc vocation à contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne de tous les habitants, en soutenant la création d'un territoire bienveillant à l'égard de tous.

Annexes

RAPPEL DES MEMBRES :

COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR l'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE MERIGNAC POUR LE MANDAT 2020 – 2026

La composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité est arrêtée comme suit :

Membres du collège des élus

- Le Maire de Mérignac, Président ou son représentant
- Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Adjointe déléguée à l'action sociale et solidaire
- Mme Léna BEAULIEU, Conseillère municipale déléguée au handicap et à l'accessibilité
- M. Arnaud ARFEUILLE, Conseiller municipal délégué aux seniors et au bien vieillir
- M. Gérard CHAUSSET, Adjoint délégué au domaine public, aux espaces verts, aux mobilités et aux travaux
- M. Jean-Louis COURONNEAU, Conseiller municipal délégué aux mobilités douces et à la logistique urbaine
- Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Adjointe déléguée à la culture
- Mme Anne-Eugénie GASPAR, Adjointe déléguée à la vie associative et à la cohésion sociale
- Mme Samira EL KHADIR, Conseillère municipale déléguée à la vie scolaire et périscolaire
- M Joël GIRARD, Adjoint délégué au logement et aux droits civiques
- M Loïc FARNIER, Conseiller municipal délégué à la lutte contre les discriminations

Membres du collège des associations, établissements et usagers

- Mme Karima DURAND, Foyer de vie « Jenny Lepreux » - ADGESSA
- Un représentant du Centre Audition et Langage
- Mme Christelle DE ARANJO, IME « Pierre Delmas » - ADIAPH
- Mme Sandrine CARTIER, ESAT. « Des EYQUEMS » - IRSA
- M. Paul RAGON, Résidence « Luis DANEY » - IRSA
- Un représentant de l'AFM
- M. Jean-Claude SALLÉ, ADDAH 33
- 1 représentant de l'association Trisomie 21 Aquitaine
- M. Philippe KUHN, GIHP Aquitaine
- M. Guy LATREILLE, UNADEV
- M. Jean-Pierre MOLENAT, APF France handicap
- M. Francis CARDIN ou M. Grégory PICHON, Espace 33
- M. Pierre MAGE, Mérignac Association Services
- Mme Céline HEILLEUR, WIMOOV
- Madame Muriel AHANO ou Monsieur Stéphane GRANDSART, KEOLIS
- M. Gilles FERRÉ, Association Chiens Guides
- Mme Anna TOURON, ApiDV
- M. Anthony FAYE, Mésolia
- Des représentants des usagers : Mme Marjorie BALLOT, Mme Marie ENSMINGER, M.

Alain LEVENES, M. Vincent MONEDIERE

Conseillers techniques

- Mme Elodie PORTELLI, Directrice Générale des Service – Ville de Mérignac
- M. Gilles NAPIAS, Directeur Général Adjoint Pôle Cadre de Vie – Ville de Mérignac
- Mme Carole LASNAMI, Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle âges de la vie – Ville de Mérignac
- M. Pascal DELANCHY, Directeur de l'Action Solidaire et Sociale – Ville de Mérignac
- Mme Claire POUMAREDE, Directrice du Patrimoine Bâti –Ville de Mérignac
- Mme Madeleine RICHEBOIS, Directrice de la Culture – Ville de Mérignac
- M. Thierry MARCHESSEAU, Directeur de la Citoyenneté et de la Tranquillité publique – Ville de Mérignac
- M. Nicolas DAUBA, Directeur des Sports – Ville de Mérignac
- Mme Julie TETARD, Cheffe du service développement social – CCAS de Mérignac
- M. Bruno LAFARGUE, Chef du service hygiène et sécurité – Ville de Mérignac
- M. Gautier PONTAIS, Chargé de mission espaces publics environnement – Ville de Mérignac
- Mme Claire MONMARCHE, Responsable du centre d'occupation du domaine – Bordeaux Métropole
- Mme Marie-Luce DEHEZ, Responsable du service études et conduite d'opérations – Ville de Mérignac
- Mme Emmanuelle LAZARINI, Chargée de mission égalité et lutte contre les discriminations – Ville de Mérignac